- 2.- Gestion et restauration de la faune sauvage en Algérie
- 2.1.- Intérêt de la faune sauvage
- **a.- Importance de la faune pour l'économie**: La faune sauvage est une importante source d'aliments et des revenus à long terme aux communautés locales.
- a.1.- Source d'aliments: Toutes les espèces d'animaux sauvages, des larves d'insectes aux rongeurs, aux antilopes et aux singes, sont exploitées à des fins alimentaires et, dans un grand nombre de cas, la faune sauvage représente pour les ruraux la principale, voire la seule, source de protéines animales disponibles. L'exploitation et la consommation de la viande de brousse ne s'expliquent pas simplement par le manque d'autres types de viande, mais par un ensemble complexe de facteurs qui comprennent les contraintes financières, les préférences et les valeurs culturelles.
- a.2.- Source de revenus: La faune sauvage est un produit à valeur commerciale touristique, Les aires protégées en général et les parcs nationaux en particulier jouent un rôle important dans la promotion du tourisme dans presque tous les pays d'Afrique;

Ex:

- les oiseaux chanteurs migrateurs au sud de l'Ontario (Canada), attirent tous les printemps des milliers de visiteurs qui dépensent près de 6 millions de dollars chaque année (pour s'y rendre, se loger, se nourrir et se procurer du matériel).
- Chaque automne, le Sud du Québec, accueille plus de 90 000 personnes qui vont observer les Oies des neiges. Il en résulte des emplois saisonniers et un apport non négligeable à l'économie de la région.
- b.- Intérêts des espèces sauvages pour les processus naturels: Les espèces sauvages et leurs habitats jouent un rôle crucial dans les processus écologiques et biologiques essentiels à la vie même. Le maintien de la vie humaine dépend d'innombrables interactions entre les plantes, les animaux et les microorganismes. Parmi les processus biologiques dans lesquels les espèces sauvages jouent un rôle de premier plan, on compte la pollinisation, la germination, la dispersion des graines, la régénération du sol, le cycle des nutriments, la prédation, la conservation des habitats, la décomposition des déchets et la lutte contre les ravageurs.

c.- L'importance des espèces sauvages pour la science, l'agriculture et la médecine

Beaucoup de médicaments modernes contiennent un ou plusieurs ingrédients tirés d'une plante ou d'un animal sauvage;

Ex 1:

- des composés tirés des sécrétions de grenouilles contiennent:
- d'un analgésique 200 fois plus puissant que la morphine et qui ne crée pas de dépendance,

- des antibiotiques, un traitement possible contre la schizophrénie, une colle naturelle qui pourrait remplacer les points de suture après les interventions chirurgicales.

Ex 2

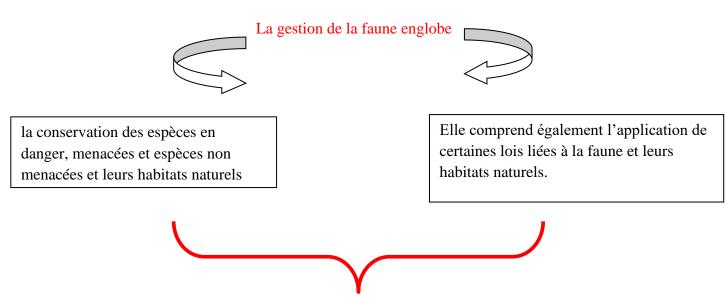
- Des études ont permis de démontrer que les Pic chevelu et du Pic mineur détruisent jusqu'à 90 % des larves de la pyrale de la pomme, qui hivernent sous l'écorce des pommiers.

2.2.- les menaces qui pèsent sur la faune sauvage :

- a.- la chasse et le braconnage : avant la suspension de la chasse en 1992, les pratiques de la chasse étaient souvent non durables et épuisantes pour la plupart des espèces gibiers et par conséquence, les équilibres cynégétiques ont été rompus dans les territoires qui subissent le plus de pression. Puis devant le maintien de la décision de suspension de la chasse au plan officiel, le braconnage à pris la place de chasse autorisée et s'exerce de façon non contrôlée.
- b.- la pèche : cette pratique a connait une intensification avec le recours à des méthodes destructrices de la faune marine notamment les espèces de grande taille, la raréfaction des ressources inquiète sérieusement l'Algérie car le poisson est une source incontestable de protéine pour la population.
- c.- l'érosion génétique : se manifeste suite à l'introduction de nouvelles espèces qui rentrent en compétition avec ces races sauvages locales, ce qui conduit sans doute à une élimination potentielle de nombreuses espèces locales par les nouvelles espèces issues de programme d'amélioration génétique.
- d.- la pollution génétique : la pollution génétique est un phénomène qui déroule du brassage génétique par inter fécondation du matériel biologique local avec du matériel biologique introduite.
- e.- la bio invasion : est un phénomène résultant de l'introduction d'organismes et/ou nouvelle espèce dans un milieu qui n'est pas les leur, en proliférant, ils rentrent en compétition avec les organismes indigènes de ce milieu.
- f.- Les activités de gestion ou de conservation ex situ en faveur de la biodiversité sont partiellement menées en Algérie. Il faut noter l'absence de banque de gènes dans notre pays.
- g.- la destruction des habitats écologiques: pour des fins agricoles ou urbains en plus l'insuffisance des étendues de territoires érigés en aires protégés et des insuffisances liée à la mauvaise prise en charge des volets de protection et de conservation au sein de ces même aires protégées.
- h.- la législation : les textes législatifs et règlementaires ayant trait à la conservation, à l'accès et à l'utilisation des ressources biologiques sont très nombreux mais se caractérise par un

manque de cohérence ou d'harmonie et ne sont pas toujours appliqués en raison de l'absence des moyens techniques et des textes d'application.

2.3.- Gestion de la faune sauvage : La gestion de la faune implique l'application de connaissances scientifiques et les compétences techniques pour la protection, la conservation et la gestion de la faune et son habitat.



En fait, les outils de gestion sont des lois mises en œuvre pour protéger les habitats naturels existants.

Remarque: Il s'agit d'un sujet interdisciplinaire, puisqu'elle inclut biologiques, technologiques, sociaux, économiques et juridiques.

Objectifs de la gestion : C'est de maintenir les populations et leur habitats au fil du temps, compte tenu des besoins socioéconomiques des populations humaines. La faune sauvage peut fournir des éléments nutritifs et des revenus à long terme aux communautés locales, contribuant ainsi considérablement aux moyens de subsistance locaux et sauvegardant la santé humaine et environnementale.

La gestion durable de la faune sauvage.

- Depuis l'indépendance, l'Algérie a essayée de mettre en place et de façon progressive les moyens nécessaires pour la protection et la gestion de son patrimoine par :
 - a.- Le renforcement de la gestion classique : la protection et la conservation des patrimoines de faune, de flore et des paysages naturels incombent en premier lieu aux services des forets des wilayas. Donc des effets déployés en matière d'organisation et de législation confèrent à ces services des prérogatives larges dans ce sens. Des efforts sont également consentis pour améliorer les capacités techniques et humaines pour permettre une prise en charge convenable de ces missions à travers tout le territoire national.

b.- la création des aires protégées : devant les pertes alarmantes et progressives de la biodiversité ainsi que la raréfaction de plusieurs espèce de faune et de flore, déjà classées rares ou en voie d'extinction, le gouvernement algérien a pris conscience de la nécessité d'une intervention urgente pour la protection et la conservation in situ de son patrimoine, effectivement à partir de 1983.

L'Algérie compte :

- 11 parcs nationaux d'une superficie de 165 565 ha
- 42 zones humides (2 958 000 ha) classées sur la liste des zones humides d'importance internationale:
- 05 réserves naturelles; 4 réserves de chasse et 3 centres cynégétiques.
 - 1- Les parcs nationaux : sont des zones sélectionnées par des gouvernements ou des organisations privées, ces zones sones choisi pour leur beauté exceptionnelle, pour leur intérêt scientifique ou pour le rôle qu'elles jouent dans l'héritage culturel d'un pays et souvent pour offrir des infrastructures de loisir à la population,
 - Parc national d'El kala (PNEK): crée par décret N° 83-462 du 23.8.1983, situé au nord est du pays, wilaya d'El Tarf, occupe une superficie de 76 438 ha, appartient à l'étage bioclimatique sub humide à hiver chaud dans les basses plaines et un bioclimat humide sur les moyennes montagnes. Ce parc est constitué de 22 milieux différents entre autre les maquis à state arborée dense et les subéraies, Il constitue un des derniers refuges du cerf de Barbarie. L'avifaune très remarquable grâce à un complexe de zones humides de notoriété internationale dont 5 inscrits sur la liste Ramsar relative à la convention sur les zones humides. Une frange marine riche en corail et en poissons.
 - Parc national de chréa (PNC): crée par décret N° 83-461 du 23.8.1983, classé sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2002. Il fait partie du massif de l'atlas tellien, il forme la partie centrale du tell qui s'allonge en direction du sud ouest vers le nord est suivant les rivages de la méditerranée. Géographiquement il est à cheval sur les térritoires des wilayas de Blida et Médéa, occupe une superficie de 26 587 ha. Il est classé à l'étage bioclimatique sub humide à hiver chaud, en altitude, il se situe dans l'humide. Les unités écologiques, on note les habitats de la cédraie, de chênaie verte, de chêne liège, de pin d'Alep, les habitats à base de thuya, les formations rupicoles (ripisylves se localisent le long des courts d'eau) et maquis dégradés. La faune est très riche et diversifiée, à l'image du singe magot.
 - Parc national de Theniet El Had (PNTEH): crée par décret N° 83-459 du 23.8.83, c'est un petit massif forestier qui occupe les 2 versants du djebel El Meddad (montagne des cèdres), occupe une superficie de 3424 ha. Situé à une cinquantaine de Km au Nord de Tissemsilt. L'analyse du couvert végétal du

parc a permis d'identifier la foret avec tout ces faciès, les clairières (ermes et prairie), les falaises (roche et dalles rocheuses) et les ripisylves.

- Parc national de Belezma (PNB): crée par décret N° 84-326 du 03.4.1984, il se situe dans la partie orientale de l'Algérie du nord dans le massif montagneux, du Belezma qui se trouve à l'extrémité Ouest du Mont Aurès dans l'Est Algérien, il se localise à environ 7Km au nord ouest du chef lieu de la wilaya de Batna, occupe une superficie de 26 250 ha. le quotient d'Emberger situe le parc dans l'étage bioclimatique su humide, les points culminants se trouvent dans l'étage humide et la partie aval du sud du parc dans l'étage semi aride. Les unités écologiques sont en nombre de 9 unités, la cédraie, pelouse d'altitude, les falaises, les pinèdes, les chênaies, juniperaie, zones humides, les grottes et mines (anciennes désaffectées), les piémonts du massif et les terrains nus.
- Parc national du Djurdjura (PND): crée par décret N° 83-460 du 23.7.1983, classé réserve de la biosphère en 1997, situé au Nord de l'Algérie, il chevauche entre deux wilayas Tizi ouzou au nord e Bouira au sud, occupe une superficie de 11 550 ha. Le bioclimat est sub humide et humide à variantes tempérée, fraiche et froide. 11 unités écologiques qui caractérisent le parc de Djurdjura, les cédraies, pin noir, genévrier sabine, chênaie verte, subéraie, zones humides, les pelouses, les falaises, grottes et gouffres, peuplements artificiels de pin d'Alep, et de cèdre et la dernière unité représentée par des cultures maraichères et d'arboriculture de montagne.
- Parc national de Gouraya (PNG): crée par décret N° 84-327 du 03.11.1984, classé sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2003.il est situé sur la cote Est d'Algérie et fait partie de la chaine côtière de l'Algérie du Nord, il s'ouvre sur la mer méditerranée sur une longueur de 11.5Km de corniches et falaises tombant à pic dans la mer, l'altitude maximale est de 672 m et il occupe une superficie de 2080 ha. Il se situe dans l'étage bioclimatique humide à hiver doux, parmi les unités écologiques terrestre on note; la linge de crête qui va du cap Bouack jusqu'à l'embouchure de l'Ouest sahel, le versant sud d'Adrar gouraya et Adrar Oufernou dont la limite Ouest est Ighzer n'sahel et la troisième unité terrestre va de l'embranchement de Taourit jusqu'à la limite Ouest du parc. Les unités lacustres sont marquées par le lac Mézaia.
- Parc national de Taza (PNT): crée par décret N° 84-328 du 3.11.1984, classé sur la liste du programme MAB en réserve de la biosphère prévue en 2004. Il est situé entièrement dans la wilaya de Jijel, il est à 30Km à l'Ouest du chef lieu de Jijel, occupe une superficie de 3807 ha. Le climat est méditerranéen de type humide à hiver tempéré et été sec, les unités écologiques caractérisées par la forêt domaniale de Guerrouch, le pic de Djbel Taouanert, le U du Djbel

Taouanert, les zones humides (l'oued Bou Merar, l'oued Bou Fessiou et oued T'boula, les gorges de oued Taza, les gorges de Dar – El oued), la corniche à typologie variable, les boisements de chêne liège d'une apparence assez ordinaire et les boisements de chêne zeen et Afars qui comptent parmi les plus beaux de l'Afrique du Nord.

- Parc national de Tlemcen (PNTL): crée par décret N° 93-117 du 12.5.1993, il est situé entièrement dans la wilaya de Tlemcen, occupant une superficie de 822504 ha, le parc se trouve dans une ambiance bioclimatique subhumide. 6 unités écologiques constituent ce parc ; des chênaies, des pinèdes, des falaises, l'unité aquatique comprend le barrage El Meffrouche et l'environnement immédiat, des garigues et végétation de dégradation, des terrains de cultures céréalières et des vergers.
- Parc National du Tassili: Le parc national du Tassili, qui s'étend sur une superficie de 80.000 KM², est le premier parc national créé en Algérie, par décret présidentiel en 1972, avec pour siège Alger, avant d'être réorganisé en 1987 avec pour siège Djanet (Wilaya d'Illizi). Il est géré par un office dénommé Office du Parc National du Tassili (OPNT).
- par national de L'Ahaggar : crée par Décret n° 87-231 du 03.11.1987 dans la wilaya de Tamanrasset, occupant une superficie de 450.000 Km². Il Renferme des sites archéologiques datant de 600.000 à 1 million d'années. Il Comporte le plus haut massif d'Algérie (Mont Tahat: 2918 m) et renferme depuis plus de 3 milliards d'années un patrimoine naturel unique et très dense (géologie, flore, faune et paysages).